



Gestion des animaux morts à la ferme

La Loi sur les produits alimentaires, le MAPAQ reconnaît actuellement trois modes de disposition des carcasses d'animaux morts et ce, de façon à n'entraîner aucun danger sanitaire pour les humains et les animaux : la récupération, l'incinération et l'enfouissement soit à la ferme, soit (pour certaines espèces) dans un site d'enfouissement sanitaire.

L'enfouissement à la ferme est acceptable pour des quantités limitées de cadavres d'animaux éliminés sporadiquement. Dans ce cas, des conditions s'appliquent pour protéger la nappe phréatique :

- l'enfouissement doit se faire à l'extérieur de toute zone d'inondation d'une récurrence de 20 ans par un cours d'eau ou plan d'eau;
- le lieu d'enfouissement doit être situé à une distance minimale de 75 m de tout cours d'eau ou plan d'eau et de 150 m de toute prise d'eau potable, superficielle ou souterraine;
- le fond de l'excavation doit se situer au-dessus du niveau des eaux souterraines et être couvert entièrement de chaux caustique ou d'un produit chimique équivalent avant d'y déposer les viandes impropres;
- les viandes impropres déposées dans l'excavation ne doivent pas excéder le niveau du sol à l'état naturel aux limites de cette excavation. Ces viandes doivent être immédiatement couvertes de chaux caustique et d'une couche de sol d'une épaisseur d'au moins 60 cm.
- Le terrain doit être nivelé.

Votre municipalité en bref

*Saint-Léon-le-Grand
Septembre 2024*



Bureau municipal

Téléphone : 819-228-3236 #1
Télécopieur : 819-228-8088
Courriel : hoteldeville@st-leon.com
Horaire : Lundi au jeudi
9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Prochaine séance du conseil

Date : Mardi 1 octobre 2024
Heure : 19h00
Endroit : Porte côté latérale gauche
du bureau municipal

J'aimerais souhaiter une bonne rentrée scolaire à tous les étudiants.

Par le fait même, je voudrais sensibiliser tous les usagers de la route à l'importance d'être attentifs à la signalisation et aux arrêts fréquents des autobus scolaires.

Pour faire une mise à jour sur la situation du rang de l'Isle suite aux pluies abondantes du 9 et 10 août dernier, la circulation est maintenant ouverte en alternance. Un mandat a été donné pour procéder à une étude géotechnique.

Vous remarquerez prochainement que les limites de vitesse dans le secteur du village et aux approches du village seront modifiées. Les zones de 50km/h seront désormais limitées à 40km/h et les approches du village diminueront à 70km/h. Considérant que le camp de jour est maintenant terminé, les dos-d'âne sur le rang des Ambroise seront enlevés pour faciliter la circulation des véhicules agricoles pendant la période des récoltes. Nous vous prions de respecter la limite de vitesse.

Bonne saison des récoltes à tous les producteurs.

Et encore une fois, je demande à tous les automobilistes d'être courtois et prudent avec les véhicules agricoles.

Marilyne Gélinas

Résumé des procès-verbaux

- Dépôt du rapport annuel portant sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle - période du 1er janvier au 31 décembre 2022
- Office municipal d'habitation OMH St-Léon - budget révisé 2024 - Approbation
- Déneigement de la patinoire et de la glissade à côté du terrain du bureau municipal- Demande de prix - Saison 2024-2025
- Service incendie - Achat et reprise d'appareils respiratoires
- Achat de pancartes de signalisation routière
- Engagement de la municipalité de St-Léon-Le-Grand à l'élaboration et la mise en œuvre de son Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)
- Camp de jour - Félicitations à nos cinq animatrices
- Rapport de la mairesse - Travaux d'urgence suite aux pluies abondantes du 9 et 10 août 2024

Un énorme MERCI !

Avec un nombre record d'enfants inscrits au camp de jour, soit un total de 63. Nous tenons à souligner le travail remarquable de nos cinq animatrices du camp de jour de Saint-Léon-le-Grand pour leur implication, leur dévouement et leur enthousiasme tout au long de l'été.

Bravo à nos animatrices : Ophélie, Léa, Cassandre, Sharlyne et Alexia !

DEMANDE DE PRIX

La municipalité de Saint-Léon-le-Grand demande des prix pour le déneigement de la patinoire ainsi que de la glissade située à côté du terrain du bureau municipal.

Les entrepreneurs intéressés peuvent communiquer avec le bureau municipal pour obtenir le formulaire de demande de prix à l'adresse courriel : hoteldeville@st-leon.com

POUR LES APPELS D'URGENCE DE SOIR ET FIN DE SEMAINE

Pour **les appels d'urgence**, tels les fuites d'eau, éboulis ou autre situation, en dehors des heures du bureau municipal, laissez un message clair et précis de la situation urgente au **819-228-3236, poste # 5.**

Rallye en autobus

Venez faire la tournée des maisons en groupe!

Vous donnez des bonbons?

Inscrivez-vous, nous vous informerons du nombre d'enfants qui participeront au rallye.

Inscription avant le 15 octobre

Le 31 octobre 2024

Départ du centre des loisirs à 17h45

*Places limitées, réservé aux résidents de Saint-Léon
inscription obligatoire avant le 15 octobre*

Lien pour inscription:

<https://forms.gle/77hmfrdd8AjKL7r56>



Prendre note qu'il se peut que nous ne puissions pas aller visiter toutes les résidences inscrites par manque de temps. Vous serez avertis dans la semaine du 16 octobre.

Vu la popularité l'an dernier, nous vous demandons d'avoir un seul parent accompagnateur par famille.

